



885, boulevard Charest / zone 15030Cc / R.V.Q. 3067

Consultation publique et demande d'opinion

15 juin 2022



Objectif de l'activité



Consultation publique et demande d'opinion

- Présentation du projet et des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

Objectif de l'activité



Consultation publique = Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires

Projet de modifications
réglementaires

**Consultation publique
et avis Conseil de
quartier**

Délai de 7 jours pour
formuler commentaires
écrits

Adoption du projet
de règlement

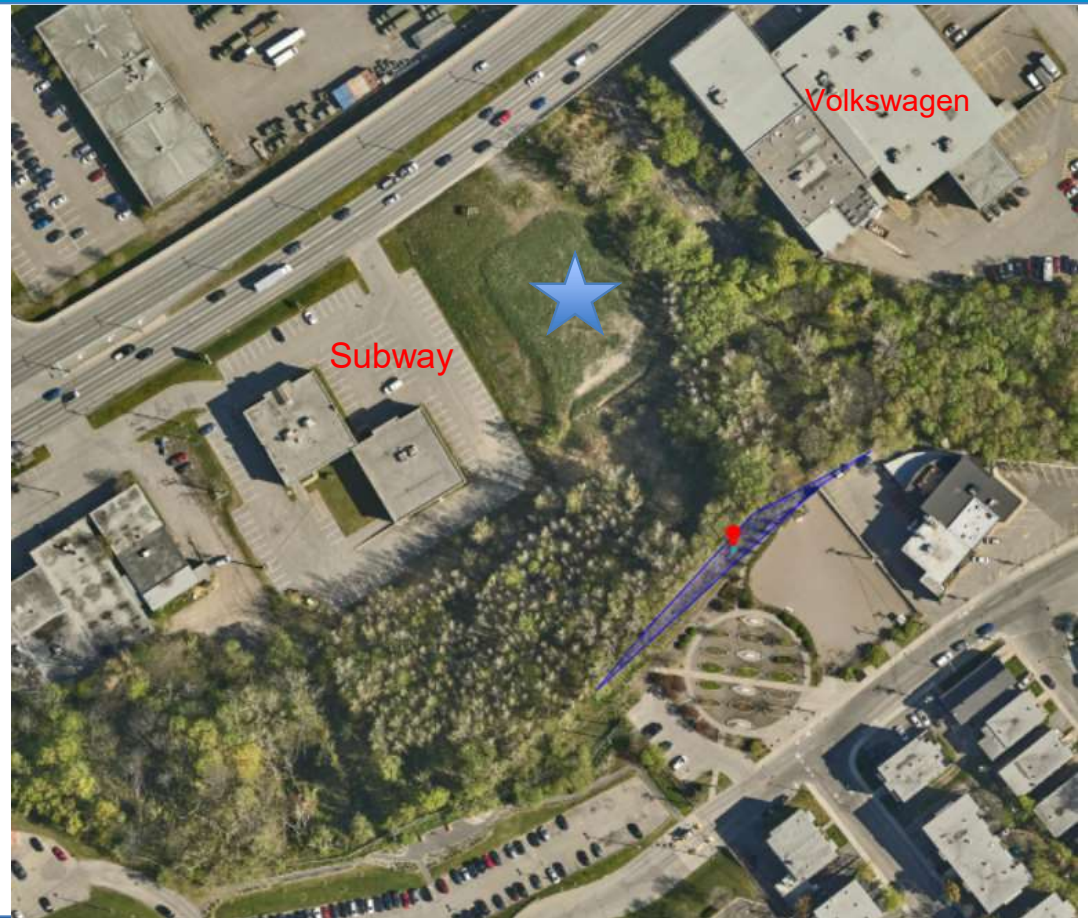
*Période d'approbation
référendaire*

Localisation

- Arrondissement de La Cité-Limoilou
- Quartier Saint-Sauveur
- Zone 15030Cc
- Terrain localisé sur le boulevard Charest



- Terrain vacant
- Lot 1 3030 197 et 13030 127



Présentation du projet

Construction d'un immeuble de mini-entrepôts à utilisation individuelle

- Exemple de bâtiment que le requérant souhaite construire



La zone 15030Cc est uniquement commerciale, aucun usage résidentiel.

L'usage « mini-entrepôt » est assimilé à un usage du groupe C40 générateur d'entreposage.

Le lot est situé à proximité d'un parc industriel où les usages C40 sont autorisés. Cet usage est autorisé dans la zone voisine (15031Ip).

Projet soumis à l'approbation de la CUCQ.

Modifications réglementaires

Grille de spécifications zone 15030Cc



RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME
GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 2021-06-25

R.V.Q. 2910

15030Cc

USAGES AUTORISÉS				
COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES				
		Superficie maximale de plancher		
		par établissement	par bâtiment	Localisation
C1	Services administratifs			Projet d'ensemble
C2	Vente au détail et services			
C5	Commerce à caractère érotique			
COMMERCE DE RESTAURATION ET DE DÉBIT D'ALCOOL				
		Superficie maximale de plancher de l'aire de consommation		
		par établissement	par bâtiment	Localisation
C20	Restaurant			Projet d'ensemble
COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES				
		Type	%	Localisation
C30	Stationnement et poste de taxi	Intérieur	100	
COMMERCE ASSOCIÉ AUX VÉHICULES AUTOMOBILES (suite)				
		Superficie maximale de plancher		
		par établissement	par bâtiment	Projet d'ensemble
C31	Poste de carburant			
C33	Vente ou location de véhicules légers			
C35	Lave-auto			
C36	Atelier de réparation			
C37	Atelier de carrosserie			
PUBLIQUE				
		Superficie maximale de plancher		
		par établissement	par bâtiment	Localisation
P3	Établissement d'éducation et de formation			Projet d'ensemble
P5	Établissement de santé sans hébergement			
INDUSTRIE				
		Superficie maximale de plancher		
		par établissement	par bâtiment	Localisation
I1	Industrie de haute technologie			Projet d'ensemble
I2	Industrie artisanale	100 m ²	100 m ²	
RÉCRÉATION EXTERIEURE				
R1	Parc			
USAGES PARTICULIERS				
Usage associé :	Un bar est associé à un usage du groupe C3 lieu de rassemblement - article 212			
	Un bar est associé à un restaurant - article 221			
	Un spectacle ou une présentation visuelle est associé à un restaurant ou un débit d'alcool - article 223			
	Une piste de danse est associée à un restaurant ou un débit d'alcool - article 224			
	Un bar sur un café-terrasse est associé à un restaurant - article 225			
	La vente de propane est associée un à usage du groupe C2 vente au détail et services - article 205			
Usage contingenté :	Le nombre maximal d'établissements destinés à des usages du groupe C5 commerce à caractère érotique est d'un - article 301			
Usage spécifiquement autorisé :	Un service de lave-auto à la main situé à l'intérieur d'un stationnement souterrain			
	Une centrale de production d'énergie thermique.			
Usage spécifiquement exclu :	Un établissement d'enseignement secondaire d'une superficie de plancher de plus de 5 000 mètres carrés			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Moyennes nuisances : normes d'exercice d'un usage du groupe I3 industrie générale - article 87				

Modifications réglementaires proposées

- Ajout d'une note à la grille de spécifications à Spécifiquement autorisé:
service d'entreposage intérieur de marchandise.

Prochaines étapes

Étape	Date (2022)
Consultation publique	15 juin
Demande d'opinion au conseil de quartier	15 juin
Période de 7 jours - réception commentaires écrits	16 au 22 juin
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	Automne 2022
Entrée en vigueur du règlement	Automne 2022

- **Option A** : statuo quo (refus)
- **Option B** : on acquiesce à la demande
- **Option C** : toute autre option

Merci!